



Le lundi 22 juin 2026 à 18h30 le conseil municipal s'est réuni, présidé par Monsieur le Maire Christophe Corbeaux

Présents : Corbeaux Christophe, Simon Béatrice, Callens Franck, Burlot Astrid, Gueugnon Sébastien, Leroux, Marie-Claude, Félix-Petit Aurore, Durand-Le Rhun Christophe, Lacave Hervé, Atigui Salima, Barbier Mathis, Challard Floriane, Véron-Dardé Vanessa Lepreux Ingrid secrétaire de mairie.

Absents excusés : Fougrouse Dominique

Absent :

Secrétaire de séance : Callens Franck

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle l'ordre du jour abordé lors de la session précédente du 18 mai 2026. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Droit de préemption

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les biens suivants :

10 rue Thiers AN 311

4 rue de l'ancienne église AM 56 et AM 51

rue haute des carrières AN 787

CUGR Inscription au programme 2027/2031

A la demande de la CUGR une nouvelle délibération concernant les travaux de voirie pour 2027/2031 doit être prise suite aux élections de mars

Les rues de Louvois, l'avenue de la gare et l'impasse de Louvois sont concernées.

CLECT (Commission locale d'évaluation des charge transférées)

Désignation des membres : Le conseil désigne M Corbeaux comme titulaire et Mme Simon comme suppléante.

Mme Challard informe le conseil qu'une augmentation de la participation des communes pourrait être pratiquée par la CUGR car l'association de Villers-Marmery en charge du périscolaire est déficitaire. M Corbeaux lui répond que la commune de Villers-Marmery sera informée par la CUGR en premier sur ce sujet. Chaque commune a son montant de participation.

Correspondant Incendie

M Callens informe le conseil qu'il est invité aux échanges en préfecture et auprès du SDIS régulièrement suite à ses fonctions auprès des Communes forestières de la Marne.

Il est donc nommé Titulaire à ce poste et M Fougrouse comme suppléant.

Devis Travaux

Appartement au 10 rue Irénée Gass

- ENOVIA 18.957,93€ TTC
- PM travaux 17.765€ TTC
- Leleux 19.126,53€ TTC
- Brasseur 15317,50€ + 6864,00€ TTC

La société Enovia est retenue, celle-ci proposant la peinture et le sol.

Réfection du mur intérieur du cimetière

- Ets Péhu 24.827,64€ TTC
- Ets AEC 24.494,40€ TTC

Le conseil retient la société AEC

Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire donne lecture des noms retenus par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne suite à la délibération du 1^{er} avril 2026

Divers

M le Maire fait une mise au point sur les échanges effectués sur les applications d'échanges entre les conseillers.

Concernant l'idée de Mme Challard sur un parc de vélos électrique, une concertation avec les maires des communes de Villers-Marmery, Verzenay et Beaumont-sur-Vesle doit être envisagée.

Mme Simon informe qu'une recherche de producteurs locaux sera faite afin d'organiser un marché.

M Lacave s'interroge sur le peu de présence pour la fête des voisins.

Il lui est fait remarquer que cette soirée est concurrencée par des quartiers qui organisent la même chose ce soir-là au lieu de se retrouver à la soirée communale. Mais que cette année était une petite réussite par le nombre de présents.

Mais également demande quand un miroir sera installé au carrefour du bas de la rue de Louvois ?

M le Maire lui fait remarquer que la réponse lui a été donné dans le compte rendu de début de séance.

Mme Challard demande à M le maire où sont disposées les différentes caméras de surveillance.

M le Maire identifie les différents emplacements et indique que les caméras seront fonctionnelles prochainement.

Elle s'interroge également sur l'utilisation du croisement de la place d'Huttigweiler et le non-respect du rond-point.

M le Maire lui indique que les automobilistes ne sont pas obligés de faire le rond-point car il n'est pas considéré comme tel (aucune signalisation). Mais va se renseigner auprès de la gendarmerie.

M Barbier demande quand l'éclairage du bas de la rue de Louvois sera changé, voir baisser l'intensité ?

M le Maire répond que l'ampoule pourra être réduite et qu'ensuite le candélabre sera reposé sur la façade en réfection.

M Barbier pose la question du maintien de la fête de la musique en raison de la période caniculaire de ce moment.

M le Maire après discussions auprès des élus annonce qu'une réponse sera faite ce mardi après concertation avec les intervenants

La réunion est clôturée à 20h31

Le Maire

Christophe CORBEAUX

L'adjoint, secrétaire de séance

Franck CALLENS

